



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Partenariat technique et financier pour  
l'accompagnement à la création d'une SAS  
solaire, visant la construction et l'exploitation  
de centrales solaires photovoltaïques**

-----

Cahier des charges et règlement de l'appel à manifestation d'intérêt  
(AMI)

-----

**Annonay Rhône Agglo  
Service développement durable  
Château de la Lombardière,  
BP-8 - 07430 Davézieux**

Contact : Eglantine GAVOTY - Service développement durable  
[eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr](mailto:eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr)

04 75 67 87 68

**AMI relancé le 11/03/2019 - Nouvelle date limite : 25/03/2019 à 17:00**

## TABLE DES MATIERES

Article 1 – Contexte et objectifs du projet.....	3
Article 2 – Objet de l'AMI.....	5
Article 3 - Contenu de la prestation.....	5
Article 4 - Déroulement de la procédure et critères de sélection.....	6
Annexe – Liste des toitures potentielles.....	10

# Article 1 – Contexte et objectifs du projet

## 1. Démarches « Énergie – Climat » engagées sur le territoire

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée **Territoire à Énergie Positive (TEPOS)**. Cette démarche volontaire vise à mobiliser les acteurs du territoire afin de réduire au maximum les consommations d'énergie, et d'augmenter la production d'énergie renouvelable (EnR) afin d'être autonome en énergie d'ici 2050. En 2016-2017, une étude a été réalisée dans le cadre de la démarche TEPOS afin de dresser un état des lieux de la consommation d'énergie et de la production d'EnR actuelles et d'étudier nos potentiels d'économie d'énergie et de production d'EnR.

Sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, la **consommation d'énergie annuelle est estimée à 1 346 GWh**. Le premier secteur consommateur d'énergie étant l'industrie (39%), suivi du secteur résidentiel (27%) et des transports (23%). Le tertiaire représente, quant à lui, 10% des consommations énergétiques et l'agriculture et la sylviculture 1,4%.

Concernant la production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable, la **production est estimée à 106 GWh**, soit un peu moins de **8% de la consommation d'énergie finale** actuelle, ce qui correspond à une forte dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles et fissiles, majoritairement importées. La majorité de l'énergie produite localement provient du bois énergie (85%), utilisée par des chaudières collectives et dans le secteur résidentiel. Les autres productions sont l'hydroélectricité (7%), la méthanisation agricole (4%), l'électricité photovoltaïque (3%) et le solaire thermique qui reste à ce jour marginal avec moins de 1%.

Cette étude a mis en évidence le **fort potentiel de développement des EnR** sur le territoire. Les filières présentant le plus fort potentiel étant l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique et le bois énergie.

Consciente des enjeux liés au développement des EnR, Annonay Rhône Agglo a fait le choix d'**inscrire dès 2017 dans ses statuts la compétence optionnelle liée au développement des EnR** : « *Sont d'intérêt communautaire les actions favorisant l'utilisation des ressources locales en substitution des énergies fossiles ou d'amélioration de la performance énergétique (diminution des émissions de gaz à effet de serre, incitation et appui aux énergies renouvelables, etc.)* » (statuts d'Annonay Rhône Agglo – arrêté préfectoral du 07/12/2017).

Plusieurs projets de développement des énergies renouvelables sont en cours sur le territoire (projet **éolien**, projet de **centrales photovoltaïques sur toitures**, projet de **centrale photovoltaïque au sol sur une friche industrielle**, actions sur la **filière bois énergie**).

## 2. Volonté de développer de manière participative la production d'énergie solaire photovoltaïque

Consciente du potentiel de développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur son territoire, Annonay Rhône Agglo, en lien avec les communes, associations, entreprises et citoyens du territoire, souhaite développer l'**installation de centrales solaires photovoltaïques, notamment sur les toitures publiques communales et intercommunales**.

Dans ce cadre, un **recensement des toitures potentielles** a été initié à l'automne 2017 en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07). Suite à une première analyse du potentiel des toitures pré-identifiées (plus de 150), une sélection d'une **cinquantaine de toitures de 9, 36 et 100 kWc a priori les plus pertinentes a été réalisée** (cf liste en annexe [des toitures identifiées et de la pré-sélection des toitures a priori les plus pertinentes](#)). Une présentation des résultats a été faite aux communes en avril 2018 qui se sont montrés favorables à la mise à disposition de leurs toitures pour l'installation de centrales photovoltaïques sur leurs bâtiments. **NB : certaines communes qui n'avaient pas répondu au questionnaire dans un premier temps se sont montrées par la suite intéressées, leurs toitures pourront donc être également étudiées (ex : commune de Vernosc)**.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner un partenaire (le « développeur solaire ») qui aura vocation à intégrer une société de projet avec les personnes publiques et les acteurs économiques du territoire ci-après identifiés.

Ce véhicule juridique, de type SAS (Société par Actions Simplifiées), a pour objet **le développement le financement, la construction et l'exploitation de l'énergie solaire sur le territoire**, associant Annonay Rhône Agglo, les communes, les citoyens, les entreprises, les associations du territoire ainsi les structures d'investissement territorial (SEM locales, fonds OSER...). La structure qui sera créée aura comme particularité de viser à financer de manière participative les moyens de production mis en œuvre.

Cette société de projet a pour ambition d'être la plate-forme de portage locale. Cette structure portera dans un premier temps l'installation des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures publiques communales et intercommunales. Ces installations seront précédées d'une procédure de sélection préalable organisée par les personnes publiques propriétaires (des autorisations domaniales seront conclues entre la personne publique propriétaire et la société de projet). **La société de projet pourra également porter le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la friche industrielle de Munas ou des projets d'ombrières photovoltaïques sur parkings**, ainsi que sur d'éventuelles nouvelles opportunités sur des toitures de bâtiments privés ou ombrières sur parkings privés en fonction de l'intérêt suscité auprès des entreprises du territoire de l'Agglomération.

Par ailleurs, il existe **deux installations photovoltaïques en fonctionnement sur des bâtiments publics** (installations sur la maison médicale de Peaugres, propriété d'Annonay Rhône Agglo et sur l'ancienne usine Jasco à Vernosc, propriété de la commune de Vernosc) dont la gestion pourrait être assurée par la future SAS (conditions à préciser).

### 3. Les objectifs du projet

Par ce projet, il s'agit notamment :

- d'être un **levier de développement durable**, en développant une capacité locale de production d'électricité à partir de ressources renouvelables et sur un modèle participatif,
- de **contribuer à l'atteinte des objectifs fixés en terme de production d'énergie renouvelable** dans le cadre de la démarche « Territoire à Énergie positive », mais également ceux fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit, d'ici à 2020, que 23% de l'énergie produite dans chaque région soit d'origine renouvelable et de ceux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production d'électricité d'ici 2030,
- pour les communes et l'agglomération, d'être **exemplaires** en installant les centrales photovoltaïques sur leurs toitures publiques, incitant ainsi les autres acteurs du territoire à faire de même. Les communes du territoire n'ayant pas forcément les capacités financière et/ou technique ou ne souhaitant pas porter en propre les installations, elles sont favorables à la mise à disposition de leurs toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques (comme précisé précédemment, cela se fera à travers une procédure de sélection préalable). Les collectivités pourront à cet égard être participer à la gouvernance et au capital de la société de projet,
- d'utiliser ce projet comme support pour **sensibiliser les habitants aux enjeux énergétiques**, en organisant des animations visant à valoriser les sites et permettant une bonne appropriation des installations par les habitants,
- de générer des **retombées économiques pour les entreprises locales et des recettes pour les acteurs du territoire**, en qualité d'investisseur, à travers un investissement rentable et de long terme.

Le financement combinera les apports des acteurs du territoire (EPCI, communes, citoyens, entreprises, associations, fonds d'investissement territoriaux), ainsi qu'un volet plus industriel comme les opérateurs solaires.

Les modes de gouvernance et de financement du projet doivent permettre de conserver, dans la durée, ces **lignes directrices** ainsi que **l'ancrage territorial fort**.

Les parties prenantes au projet, participeront à la création d'une structure partenariale impliquant le plus largement possible les acteurs publics, privés et citoyens du territoire autour d'un projet de développement économique, social et environnemental ancré localement et sur une perspective temporelle longue.

La structure créée prendra la forme d'une **Société par Actions Simplifiées (SAS)** avec un contrôle territorial<sup>1</sup> et une participation capitalistique de l'opérateur solaire retenu dans la société de projet.

<sup>1</sup> L'opérateur sera minoritaire dans la société de projet. La répartition entre les membres du collège territorial (collectivités, citoyens, entreprises ...) sera définie par la suite.

## Article 2 – Objet de l'AMI

La présente procédure a pour objet de sélectionner un opérateur solaire afin d'accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation de ce projet participatif pour conduire et participer en tant que partie prenante à la gouvernance et au financement de la structure de projet :

- Le développement du projet (études, démarches pour l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et tarifs d'achat) ;
- Le financement du portefeuille de projet, le cas échéant ;
- La construction des installations ;
- L'exploitation ;
- L'entretien ;
- Le démantèlement.

Le candidat pourra être un groupement associant par exemple un opérateur technique et un opérateur financier ou une société réunissant l'ensemble de ces compétences.

Au terme de la consultation le candidat retenu est nommé sous le terme « opérateur solaire ».

Il adhère aux principes et valeurs énoncées ci-dessus, d'une part car il co-investira dans la société de projet et d'autre part car il est attendu de lui un accompagnement dans la durée : développement du projet puis chantier, exploitation, maintenance et démantèlement.

Par ailleurs, la gouvernance de la société de projet permettra un contrôle territorial sur les décisions stratégiques concernant l'ensemble des installations.

L'ensemble des sujets mentionnés dans le présent cahier des charges sont ouverts à concertation avec l'opérateur solaire. Certaines orientations initiales pourront ainsi être discutées sur la base des arguments apportés par celui-ci dans son offre : technologies choisies, montage juridique et financier de la future entité d'exploitation, investissements apportés par les différentes parties (comme indiqué précédemment, l'opérateur sera minoritaire dans la société de projet).

## Article 3 - Contenu de la prestation

### 1. Rôle des acteurs territoriaux (Annonay Rhône Agglo, OSER ENR...)

Annonay Rhône Agglo :

- Assurera la cohérence du projet à l'échelle globale, Facilitera la mise en œuvre du projet,
- Assurera le lien avec les communes qui souhaitent mettre à disposition leurs toitures et/ou investir dans la société de projet,
- Identifiera les subventions éventuelles (LEADER Ardèche Verte, Appel à Projet énergie partenariat de la Région...),
- Participera en lien avec l'opérateur solaire sélectionné aux termes du présent AMI à la constitution des dossiers de subventions,
- Portera en partie la communication grand public en vue de la campagne de financement participatif. Ce travail sera réalisé en relation étroite avec l'ALEC 07 (Agence Locale Energie Climat de l'Ardèche à laquelle l'agglomération est adhérente). Participera au capital de la société de Projet.

Dans le cadre du partenariat territorial, la société de financement régional OSER ENR pourra assurer certains rôles et missions concourant à la bonne réussite du projet, notamment :

- Structuration du pool d'investisseurs territoriaux,
- Accompagnement dans les discussions avec l'opérateur solaire,
- Accompagnement sur les volets économiques et financiers.

## 2. Rôle de l'opérateur solaire

La mission de l'opérateur solaire retenu consistera à assurer les 4 phases de vie du projet :

- **L'ingénierie du projet, structuration du projet de développement territorial** ; définition du projet (implantation, dimensionnement, capacités de production, réseaux...),
  - proposer un montage juridique et financier (business plan) associant les collectivités partenaires et les citoyens à la gouvernance et à la prise d'intérêt dans le projet, participer à la rédaction des statuts,
  - élaborer avec la collectivité le plan d'affaires et rechercher des leviers de financement (fonds propres, investissements privés, investissements des partenaires publics, fonds d'investissements locaux, financements participatifs...),
  - évaluer les bénéfices du projet pour la collectivité,
  - participer à des réunions publiques d'information et de concertation auprès des habitants et mobiliser des investisseurs locaux,
  - définir la durée et les modalités d'exploitation des installations (Convention d'Occupation Temporaires du domaine public pour les installations sur les toitures relevant du domaine public, baux pour les toitures privées) ainsi que de leur démantèlement le cas échéant,
  - garantir le respect des valeurs du présent cahier des charges tout au long du projet,
  - et assurer d'une manière générale l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations et des tarifs d'achat, pour la construction et l'exploitation de l'installation.
- **La réalisation des travaux** : fourniture et installation des différents équipements et réseaux, échanges avec le gestionnaire de réseaux pour le raccordement et la mise en service, effectuer toute démarche nécessaire et utile au chantier de construction,
- **L'exploitation et la maintenance des centrales photovoltaïques** ;
- **Le démantèlement, la remise en état et le recyclage des matériaux.**

## Article 4 - Déroulement de la procédure et critères de sélection

### 1. Déroulement de la procédure

Afin de mettre en œuvre, ce projet Annonay Rhône Agglo a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt qui se déroulera de la manière suivante :

- **transmission d'un cahier des charges** aux opérateurs potentiellement intéressés : Information sur le site d'Annonay Rhône Agglo et diffusion par mail à l'ensemble des sociétés ayant montré un intérêt pour développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.
- **remise des offres** au plus tard le : **25 mars 2019 à 17:00**;
- **analyse des offres** sur la base des critères énoncés ci-dessous ;

Au terme de l'analyse des dossiers et au vu du classement établi par la commission de sélection, Annonay Rhône Agglo, accompagné d'OSER ENR qui émettra un avis d'expert, se réserve la possibilité d'auditionner les candidats les mieux placés. D'autres partenaires pourront potentiellement être associés à l'audition (ALEC07...). Les autres candidatures seront alors définitivement écartées. Les candidats retenus (5 maximum) pour une audition seront convoqués par courrier ou par mail.

- **séance de présentation et de négociation** avec les candidats présélectionnés

A l'issue de l'audition, les candidatures concernées verront leur classement affiné, selon les modalités de sélection présentées ci-dessus.

Qu'ils soient à terme retenus ou non, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité pour le temps passé ou les frais occasionnés par cette audition ou pour la constitution de leur offre.

- **choix de l'opérateur solaire.**

A l'issue de la procédure de sélection, une délibération sera prise par Annonay Rhône Agglo pour acter du choix de l'opérateur solaire.

Par la suite les statuts et le pacte d'actionnaire seront élaborés avec les différentes parties prenantes.

## 2. Critères

Les critères retenus pour choisir le Développeur-Partenaire qui sera en charge de mener ce projet sont les suivants :

1. Garanties et expériences similaires du porteur de projet (pondération 25%) :
2. La performance, la qualité et la fiabilité technique du projet proposé (Pondération 25 %)
3. La qualité partenariale du projet, le montage financier et juridique proposés (Pondération 50 %)

Les candidats expliciteront dans leur mémoire :

- Leur engagement d'adhésion aux principes de gouvernance
- La structure juridique et financière de l'entreprise à créer, en charge de l'exploitation ;
- Les types de bail pour la mise à disposition des toitures ;
- Une proposition de co-investissement des acteurs locaux ;
- Un business plan ;
- ...

## 3. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- les **renseignements sur les références professionnelles et la capacité technique et financière de l'entreprise**,
- une **note de présentation du projet de 10 à 15 pages** précisant les modalités d'organisation et mode opératoire prévus afin de réaliser ce projet.

## 4. Remise des manifestations d'intérêt

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**« Appel à manifestation d'intérêt Partenariat technique et financier pour l'accompagnement à la création d'une SAS solaire, visant la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques »**  
NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Pôle Développement et Attractivité du Territoire  
A l'attention d'Eglantine GAVOTY  
Annonay Rhône Agglo  
La Lombardière  
BP 8  
07430 DAVEZIEUX

**Le dossier devra parvenir à l'adresse ci-dessus mentionnée  
AVANT LE 25 mars 2019 A 17h.**

**IMPORTANT** : Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

**Par ailleurs, seuls les dossiers complets seront examinés.**

#### Transmission électronique

Les offres seront également transmises (en complément de la version sur support papier) par voie électronique à l'adresse : [eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr](mailto:eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr)

### **5. Issue de la procédure**

Annonay Rhône Agglo peut à tout moment mettre fin à la procédure pour tout motif.

En cas de non aboutissement du projet, et cela quelle que soit la raison, les frais engagés par le titulaire resteront à sa charge, et le titulaire ne pourra pas bénéficier d'une quelconque indemnisation.

### **6. Renseignements**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard **7 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

#### Renseignement(s) technique(s) :

Eglantine GAVOTY - Service développement durable  
Pôle développement et attractivité du territoire

#### Bureaux situés à :

Annonay Rhône Agglo - Château de la Lombardièrre  
BP 8 - 07430 DAVEZIEUX  
Numéro de téléphone : 04.75.67.8768  
Adresse mail : [eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr](mailto:eglantine.gavoty@annonayrhoneagglo.fr)

#### Renseignement d'ordre administratif

Rachel PALAYER - Direction de la Commande Publique (direction mutualisée avec Annonay Rhône Agglo)

#### Bureaux situés à :

Mairie d'Annonay - Rue de l'Hôtel de Ville  
BP 133 - 07104 ANNONAY CEDEX  
Numéro de téléphone : 04.75.69.39.64  
Adresse mail : [rachel.palayer@annonay.fr](mailto:rachel.palayer@annonay.fr)

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant reçu le dossier par mail, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.



## Annexe – Liste des toitures potentielles

- liste de la sélection des 50 toitures a priori les plus pertinentes
- liste globale des toitures des communes (hors Ville d'Annonay)
- liste globale des toitures de la Ville d'Annonay
- liste globale des toitures d'Annonay Rhône Agglo

Critères de choix :	minimum	maximum
Puissance	6 kWc	36 kWc
Productible min	1 020 kWh/kWc	

Estimation des montants d'investissement (en cas de grappe de projets)

1,50 €/Wc

AAP = Appel à projet

Commentaire : Les tarifs d'achat dépendent de la puissance des installations photovoltaïques, il existe 4 seuils de puissance au niveau de la grille tarifaire : 3, 9, 36 et 100 kWc.

Il est souvent intéressant de « limiter » la puissance de l'installation pour bénéficier d'un tarif d'achat plus favorable, d'où les simulations suivantes présentant les résultats d'une part en fonction de la puissance totale potentielle et d'autre part de la puissance « limitée » pour rester en dessous des seuils de la grille tarifaire.

Bâtiment ( Nom, Usages...)	Commune	Propriétaire du bâtiment	Adresse, localisation	Orientation (ouest +90° /est : -90°)	Productible intégration (kWh/kWc/an)	Puissance potentielle (kWc)	Puissance « limitée »	Puissance potentielle			Puissance « limitée »		
								Investissement (€HT)	Temps de retour	Bilan cumulé sur 20 ans	Investissement (€HT)	Temps de retour	Bilan cumulé sur 20 ans
École	Annonay	Commune	Ecole Maternelle Lombardière Daudet	5	1 130	30 kWc	9 kWc	45 000 €	16 ans	14 600 €	13 500 €	12 ans	11 300 €
École	Annonay	Commune	Ecole Elémentaire Lombardière Van Gogh	5	1 130	20 kWc	9 kWc	30 000 €	16 ans	9 300 €	13 500 €	12 ans	11 300 €
Bureaux	Annonay	Commune	Ex Ecoles des Perrières - Archives	0	1 120	16 kWc	9 kWc	24 000 €	16 ans	6 900 €	13 500 €	12 ans	11 000 €
Bureaux	Annonay	Commune	Ex Ecoles des Perrières - Archives	-20	1 110	14 kWc	9 kWc	21 000 €	17 ans	5 600 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Bureaux	Annonay	Commune	Ex Ecoles des Perrières - Archives	-20	1 110	14 kWc	9 kWc	21 000 €	17 ans	5 600 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Batiment périscolaire	Annonay	Commune	potentiellement pole petite enfance	30	1 080	9 kWc	9 kWc	13 500 €	13 ans	9 900 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
École	Annonay	Commune	Ecole Elémentaire Vissenty	-45	1 080	29 kWc	9 kWc	43 500 €	17 ans	11 100 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
École	Annonay	Commune	Ecole Elémentaire Vissenty -Sud	-45	1 080	10 kWc	9 kWc	15 000 €	17 ans	3 000 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
École	Annonay	Commune	Ecole Maternelle Vissenty	-50	1 070	13 kWc	9 kWc	19 500 €	17 ans	4 000 €	13 500 €	13 ans	9 700 €
Salle des fêtes	Ardoix	Commune		20	1 130	26 kWc	9 kWc	39 000 €	16 ans	12 500 €	13 500 €	12 ans	11 300 €
Ecole publique 1	Ardoix	Commune		-40	1 120	11 kWc	9 kWc	16 500 €	17 ans	4 300 €	13 500 €	12 ans	11 000 €
Ecole publique 2	Ardoix	Commune		50	1 090	10 kWc	9 kWc	15 000 €	17 ans	3 200 €	13 500 €	13 ans	10 200 €
Dépôt	Ardoix	Commune		50	1 080	13 kWc	9 kWc	19 500 €	17 ans	4 300 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
Mairie	Ardoix	Commune		60	1 060	7 kWc	7 kWc	10 500 €	13 ans	7 000 €	10 500 €	13 ans	7 000 €
Salle polyvalente	Bogy	Commune	le Bourg	-5	1 170	6 kWc	6 kWc	9 000 €	12 ans	7 800 €	9 000 €	12 ans	7 800 €
Services techniques	Boulieu les Annonay	Commune	159 rue de la gare	10	1 110	18 kWc	9 kWc	27 000 €	16 ans	7 500 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Salle polyvalente	Boulieu les Annonay	Commune	7 rue du gris	10	1 110	69 kWc	36 kWc	103 500 €	18 ans	14 100 €	54 000 €	16 ans	16 300 €
Boulodrome couvert	Boulieu les Annonay	Commune	1041 rue de la gare	-10	1 090	24 kWc	9 kWc	36 000 €	17 ans	9 400 €	13 500 €	13 ans	10 200 €
restaurant scolaire	Boulieu les Annonay	Commune	20 rue sur la ville	-40	1 090	26 kWc	9 kWc	39 000 €	17 ans	10 300 €	13 500 €	13 ans	10 200 €
Ecole	Charnas	Commune	39 place de l'école	-15	1 130	10 kWc	9 kWc	15 000 €	17 ans	4 000 €	13 500 €	12 ans	11 300 €
Halle nord	Davézieux	Agglo	Halles à proximité de l'espace Jean Monnet	15	1 110	9 kWc	9 kWc	13 500 €	12 ans	10 700 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Bureaux	Davézieux	Agglo	Route de la Chamotte	-75	1 020	24 kWc	9 kWc	36 000 €	18 ans	5 992 €	13 500 €	13 ans	8 944 €

Bâtiment ( Nom, Usages...)	Commune	Propriétaire du bâtiment	Adresse, localisation	Orientation (ouest +90° /est : -90°)	Productible intégration (kWh/kWc/an)	Puissance potentielle (kWc)	Puissance « limitée »	Puissance potentielle			Puissance « limitée »		
								Investissement (€HT)	Temps de retour	Bilan cumulé sur 20 ans	Investissement (€HT)	Temps de retour	Bilan cumulé sur 20 ans
Batiment économique	Davézieux	Agglo	Espace économique jean monet	-75	1 020	36 kWc	36 kWc	54 000 €	18 ans	9 613 €	54 000 €	18 ans	9 613 €
Espace Luminis – salle polyvalente	Limony	Commune	Rue René Cassin	20	1 100	39 kWc	36 kWc	58 500 €	20 ans	800 €	54 000 €	16 ans	15 500 €
Salle des fêtes	Quintenas	Commune	500 route d'Annonay	-20	1 110	7 kWc	7 kWc	10 500 €	12 ans	8 100 €	10 500 €	12 ans	8 100 €
École publique	Quintenas	Commune	6 rue René Cassin	-10	1 110	21 kWc	9 kWc	31 500 €	16 ans	9 000 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Cantine	Quintenas	Commune		20	1 110	43 kWc	36 kWc	64 500 €	20 ans	3 300 €	54 000 €	16 ans	16 300 €
Local technique	Roiffieux	Commune	118 le grand chemin	0	1 100	26 kWc	9 kWc	39 000 €	16 ans	10 900 €	13 500 €	12 ans	10 500 €
Espace sportif et culturel La Garde 3	Roiffieux	Commune		0	1 100	37 kWc	36 kWc	55 500 €	20 ans	0 €	54 000 €	16 ans	15 500 €
Espace sportif et culturel La Garde 1	Roiffieux	Commune		-60	1 030	57 kWc	36 kWc	85 500 €	19 ans	5 469 €	54 000 €	16 ans	15 534 €
École publique	Roiffieux	Commune	50 rue des termes	10	1 090	11 kWc	9 kWc	16 500 €	17 ans	3 700 €	13 500 €	13 ans	10 200 €
Espace des termes	Roiffieux	Commune	26 route croix des tours	10	1 090	7 kWc	7 kWc	10 500 €	13 ans	7 700 €	10 500 €	13 ans	7 700 €
Salle polyvalente	Saint Cyr	Commune		55	1 080	33 kWc	9 kWc	49 500 €	17 ans	12 800 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
École 1	Saint Désirat	Commune	Montée de l'école	-30	1 120	9 kWc	9 kWc	13 500 €	12 ans	11 000 €	13 500 €	12 ans	11 000 €
Mairie – bibliothèque – salle des fêtes	Saint Désirat	Commune	178 route de la mairie	-40	1 090	11 kWc	9 kWc	16 500 €	17 ans	3 700 €	13 500 €	13 ans	10 200 €
Mairie 1	Savas	Commune		20	1 130	9 kWc	9 kWc	13 500 €	12 ans	11 300 €	13 500 €	12 ans	11 300 €
Maison rurale d'animation	Savas	Commune		30	1 110	19 kWc	9 kWc	28 500 €	16 ans	8 000 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Base de loisirs	Serrières	Commune	Quai Sud	0	1 110	9 kWc	9 kWc	13 500 €	12 ans	10 700 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Mairie 1	Serrières	Commune	Avenue Jean Vernet	-45	1 080	14 kWc	9 kWc	21 000 €	17 ans	4 700 €	13 500 €	13 ans	9 900 €
école publique	Talencieux	Commune	Le Village	-20	1 150	21 kWc	9 kWc	31 500 €	12 ans	11 800 €	13 500 €	12 ans	11 800 €
local stockage matériel communal	Talencieux	Commune	Le Village	20	1 140	114 kWc	100 kWc	171 000 €	AAP	AAP	150 000 €	17 ans	28 360 €
Mairie 1	Vanosc	Commune	Place du souvenir	-5	1 090	6 kWc	6 kWc	9 000 €	13 ans	6 400 €	9 000 €	13 ans	6 400 €
Cure	Villevoiance	Commune	Rue du vieux pont	20	1 070	11 kWc	9 kWc	16 500 €	17 ans	3 200 €	13 500 €	13 ans	9 700 €
Maison des associations	Villevoiance	Commune	Rue des prés Peloux	20	1 060	29 kWc	9 kWc	43 500 €	17 ans	9 900 €	13 500 €	13 ans	9 400 €
associations Annexe 2 : garage	Vinzieux	Commune	Place de la Fontaine	-20	1 110	9 kWc	9 kWc	13 500 €	12 ans	10 700 €	13 500 €	12 ans	10 700 €
Maison des associations 1	Vinzieux	Commune	43 Rue des écoles	-30	1 100	6 kWc	6 kWc	9 000 €	13 ans	6 600 €	9 000 €	13 ans	6 600 €
Église	Vinzieux	Commune	Place de l'église	15	1 100	14 kWc	9 kWc	21 000 €	17 ans	5 300 €	13 500 €	12 ans	10 500 €
<b>Total</b>						<b>1 005 kWc</b>	<b>660 kWc</b>	<b>1 509 000 €</b>		<b>345 774 €</b>	<b>991 500 €</b>		<b>516 751 €</b>

Ombrières potentielles à développer dans un second temps

Parking	Annonay	Commune	espace montgolfier	0	1 230	643 kWc	643 kWc	964 500 €	AAP	AAP	964 500 €	AAP	AAP
Parking	Annonay	Commune	Parking du stade Vissenty	5	1 200	243 kWc	243 kWc	364 500 €	AAP	AAP	364 500 €	AAP	AAP
Parking	Annonay	Commune	Du stade René garnier	10	1 200	243 kWc	243 kWc	364 500 €	AAP	AAP	364 500 €	AAP	AAP

## Batiments communes

Commune	Localisation du bâtiment	Adresse, localisation dans le village	Visite et analyse				7 m²/kWc		Le bâtiment et l'énergie		La Toiture du bâtiment			
			Orientation pan	Production estimée (kWh/kWc)	Surface disponible (m²)	Puissance (kWc)	Etat du bâtiment (neuf, rénové, à rénover..)	Moyen de chauffage principal	Superficie du bâtiment au sol, ou de la toiture si connue (en m²):	Un pan de toiture bien exposé ? (Sud, Sud-Ouest, Sud Est ..)	Présence d'ombres sur la toiture de 9h à 16h ? (si oui, en hiver, en été?)	Présence d'autres équipements sur la toiture (vélux, cheminés...)		
<b>Annonay</b>	cf autre tableau													
<b>Ardoix</b>	Salle des fêtes		0	0	0	0	bon état	Gaz	270 m²	SO	Non	Velux et évacuation fumée		
	Dépôt		0	0	0	0	à rénover	Electricité	80 m²	Sud	Non	Non		
	Bibliothèque		0	0	0	0	bon état	Electricité	70 m²	Sud	Non	Non		
	<b>Mairie</b>		60	1060	50	7	bon état	Fuel	90 m²	Sud	Non	Cheminée		
	<b>Ecole publique 1</b>		-40	1120	80	11	bon état	Fuel	200 m² au sol	Sud	Non	Non		
	<b>Ecole publique 2</b>		50	1090	70	10								
	Boules		0	0	0	0	bon état	Electricité	70 m²	Sud	Non	Non		
<b>Bogy</b>	<b>Salle polyvalente</b>	le Bourg	-5	1170	45	6		Aerothermie	85	SE	Oui à partir de 14h	non		
	<b>Mairie</b>	le Bourg	-5	1140	40	6		Aerothermie	65	Sud	non	non		
	Ecole	le Bourg	-5	1170	25	4		Aerothermie						
<b>Boulieu les Annonay</b>	<b>Boulodrome couvert</b>	1041 rue de la gare	-10	1090	170	24	Bon état	gaz	376	sud	non	cheminée		
	<b>Services techniques</b>	159 rue de la gare	10	1110	125	18	bon état	gaz	288	sud	non	cheminée		
	<b>Salle polyvalente</b>	7 rue du gris	10	1110	480	69	bon état	gaz	1000	sud/SO	non	sky dome et cheminée		
	<b>restaurant scolaire</b>	20 rue sur la ville	-40	1090	180	26	bon état	gaz	223	sud est	non	cheminée et sortie de hotte		
<b>Charnas</b>	<b>Ecole</b>	39 place de l'école	-15	1130	70	10	bon état			Sud pour partie				
	Salle des fêtes	98 place du 8 mai	70	1030	80	11	bon état	270		Ouest				
<b>Colombier le Cardinal</b>	Eglise 1		-70	1030	70	10	rénovée récemment	gaz		Est/Ouest				
	Eglise 2		110	843	80	11								
	<b>Ecole</b>		25	1150	40	6	en état	Gaz + élec à l'étage		Sud				
	Mairie/salle des fêtes 1		15	1160	25	4		Aérothermie		Nord/ouest				
	Mairie/salle des fêtes 2		105	867	80	11								
	Locaux techniques		5	1140	30	4	pas isolé			Sud				
<b>Davézieux</b>	Gymnase	Rue de Vernosc	70	1020	540	77	bon état	gaz	1500	EO	non	trappe/cheminée		
	<b>Bât d'Alumat</b>	235 rue Félicien Vergier	10	1130	80	11	rénové, tuiles	gaz	1300	Sud	non	trappe/cheminée		
	<b>Bât Foot</b>	Rue de Vernosc	-20	1120	130	19	Neuf (2011)	gaz	400	Sud	non	trappe/cheminée		
<b>Limony</b>	<b>Espace Luminis – salle polyvalente</b>	Rue René Cassin	20	1100	270	39	rénové	fioul		Sud	non	non		
	Épicerie	47 place des anciens combattants	5	1120	30	4	neuf	clim réversible			5 non	non		
	Salle du conseil municipal	21 place des anciens combattants	5	1120	20	3	neuf	clim réversible			5 non	non		
<b>Quintenas</b>	<b>Salle des fêtes</b>	500 route d'Annonay	-20	1110	50	7		chaudière bois	500m² au sol					
			70	1020	100	14								
	<b>École publique</b>	6 rue René Cassin	-10	1110	150	21		fioul	650m² au sol					
	Mairie 1	13 place de l'église	-90	983	45	6	rénové	chaudière bois	180 m² au sol					
	Mairie 2		90	976	45	6								
	Mairie 3		0	1130	20	3								
	Dépôt communal	35 route de St Alban d'Ay	0	0	0	0		électrique	330m²					
	Bibliothèque	11 place de l'église	10	1130	20	3			100m² au sol		arbre			
	Cure 1	9 place de l'église	-80	1010	35	5	rénové		85m² au sol					
Cure 2		100	947	40	6									
Cantine		0	0	0	0	neuf		200 m² au sol						
<b>Roiffieux</b>	Mairie-Bibliothèque-Local technique 1	229 le grand chemin	-30	1080	30	4		gaz	252 m²	EO		/		
	Mairie-Bibliothèque-Local technique 2		60	1020	40	6								
	Mairie-Bibliothèque-Local technique 3		-80	981	60	9								
	Mairie-Bibliothèque-Local technique 4		100	918	100	14								
	<b>Local technique</b>	118 le grand chemin	0	1100	180	26		gaz						
	<b>École publique</b>	50 rue des termes	10	1090	80	11		fioul						
	<b>Espace des termes</b>	26 route croix des tours	10	1090	50	7		gaz						
	Espace sportif et culturel La Garde 1	Route de la Chamotte	-60	1030	400	57		fioul						
	Espace sportif et culturel La Garde 2		120	862	430	61								
	<b>Espace sportif et culturel La Garde 3</b>		0	1100	260	37								
La cure 1	69 rue de la cure	-95	942	17	2	à rénover	?							

## Batiments communes

Commune	Localisation du bâtiment	Adresse, localisation dans le village	Visite et analyse				7 m²/kWc		Le bâtiment et l'énergie		La Toiture du bâtiment			
			Orientation pan	Production estimée (kWh/kWc)	Surface disponible (m²)	Puissance (kWc)	Etat du bâtiment (neuf, rénové, à rénover...)	Moyen de chauffage principal	Superficie du bâtiment au sol, ou de la toiture si connue (en m²):	Un pan de toiture bien exposé ? (Sud, Sud-Ouest, Sud Est ..)	Présence d'ombres sur la toiture de 9h à 16h ? (si oui, en hiver, en été?)	Présence d'autres équipements sur la toiture (vélux, cheminés...)		
	La cure 2		85	960	12	2								
	Maison village	12 rue de la forge	-10	1100	20	3								
<b>Saint Cyr</b>			0	0	0	0								
<b>Saint Désirat</b>	mairie	178 route de la mairie	-40	1090	80	11	électrique	195				non		
	Bibliothèque	178 route de la mairie	0	0	0	0	électrique	57				non		
	Salle des fêtes	Route de l'Ecoutay	0	0	0	0	électrique	370				cheminée d'aération		
	École 1	Montée de l'école	-30	1120	60	9	Fuel	564				cheminée		
	École 2		60	1050	40	6								
	Épicerie + appartement	23 place du marché	0	0	0	0	propane	80				cheminée		
	appartements ancien presbytère	69 rue de la poste	-60	1060	20	3	propane	70				velux		
appartements ancienne poste	61 rue de la poste	30	1110	15	2	électrique	70				cheminée			
<b>Saint Julien Vocance</b>	« néant »		0	0	0	0				« mal exposé »				
<b>Saint Marcel les Annonay</b>	« aucun bâtiment n'est susceptible... »		0	0	0	0 à rénover	fioul	100 m² au sol	sud	non		non		
<b>Savas</b>	Maison rurale d'animation		30	1110	130	19		100	Sud – sud-ouest					
	Mairie 1		20	1130	60	9								
	Mairie 2		110	919	30	4								
<b>Serrières</b>	Base de loisirs	Quai Sud	0	1110	60	9	toiture récente	électrique	200	Sud-Est	oui hiver	non		
	Mairie 1	Avenue Jean Vernet	-45	1080	100	14	récent	PAC air/air	750	Sud-Est Sud	oui hiver	non		
	Mairie 2		0	1200	20	3								
	Ex-gare	Avenue de la gare	60	942	40	6	rénové	Fuel	500	Sud-Est	oui hiver	non		
	Cités Bellerives 1	Avenue Jean Vernet	-100	948	80	11	rénové	gaz	500	Sud-Est	oui hiver	non		
	Cités Bellerives 2		80	930	40	6								
	Cités florales	Avenue Cuminal	60	1030	30	4	rénové	gaz	500	Sud-Est	non	non		
<b>Talencieux</b>	école publique	Le Village	0	0	0	0	rénové	gaz	2 toits	100	Sud			
	cantine	Le Village	0	0	0	0	à rénover	électrique	70	40	Sud			
	appartement communal	Le Village	0	0	0	0	à rénover	électrique	70	40	Sud-Ouest			
	local stockage matériel communal	Le Village	0	0	0	0	à réaliser en 2018		400	200	Sud			
<b>Vanosc</b>	Mairie	Place du souvenir	0	0	0	0								
	Espace Joseph Besset (musée du car)	Fontaines de Vanosc	-85	960	400	57								
<b>Villevocance</b>	Cure	Rue du vieux pont	0	0	0	0								
	Maison des associations	Rue des prés Peloux	0	0	0	0								
	Local Tennis-Foot	Rue des prés Peloux	-65	988	100	14								
<b>Vinzieux</b>	MAIRIE R-de-C: secrétariat+salle Etage: logement	5 Montée de la Mairie	-10	1110	30	4	A rénover	Gaz propane	--100	sud	non	cheminées		
	ANNEXE MAIRIE	5 Montée de la Mairie	0	0	0	0			--50	sud	oui			
	MAISONS DES ASSOCIATIONS R-de-C: salle Etage: vacant 1	43 Rue des écoles	-30	1100	45	6	A rénover	Gaz propane	--200	sud sud-ouest	non	cheminées		
	MAISONS DES ASSOCIATIONS R-de-C: salle Etage: vacant 2		60	1020	25	4								
	MAISONS DES ASSOCIATIONS Annexes 1: salle ACCA et vacant	43 Rue des écoles	0	0	0	0	A rénover	Poêle bois	--40 --60					
	MAISONS DES ASSOCIATIONS Annexes 2: garage communal et préau	Place de la Fontaine	-20	1110	60	9	A rénover		--70 +70	sud	non			
	EGLISE	Place de l'église	15	1100	100	14	A rénover	Electricité	--350		non			
Salle DESFOND	Rue du repos	100	917	30	4	A rénover	Electricité	--60	ouest	oui				

## Bâtiments Annonay

	B	C	D	I	J	K	L	N	P	Q	R	S	T
1	Localisation du bâtiment			Le bâtiment et l'énergie		La Toiture du bâtiment			Visite et pré-Analyse				
2	Bâtiment ( Nom, Usages...)	Commune	Adresse, localisation dans le village	Etat du bâtiment (neuf, rénové, à rénover..)	Moyen de chauffage principal	Superficie du bâtiment au sol , ou de la toiture si connue (en m²):	Un pan de toiture bien exposé ? (Sud, Sud-Ouest , Sud Est ..)	Présence d'autres équipements sur la toiture (vélux, cheminés...)	Orientatio n (ouest +90° /est : -90°)	Inclinaison approx. (en deg/horizontale)	Surface disponible (m²)	Productible (kWh/kWc /an)	Puissance potentielle (kWc)
3	Bâtiment industriel	Annonay	Friche industrielle Quai de Merle	Ancienne usine, état très vétuste.	Sans Objet	600	SE		-10	20	600	1100	86
4	Bâtiment industriel	Annonay	Mezonnier Sud - Mavica		Gaz Aérotherme		Sud		-10	20			0
5	Atelier	Annonay	Locaux Direction et Voirie - Mezonnier Nord		Electricité	147 m²	Toiture terrasse, présence de nombreux sheds.		0	20		1110	0
6	Atelier	Annonay	Locaux Batiment - Mezonnier Est		Gaz	224 m² + 228 m²	Toiture terrasse, présence de nombreux sheds.		0	0			0
7	Bureaux	Annonay	Gendarmerie - Jean Jaurès		Electricité		Toiture Terrasse	Antenne de transmission radio	0	0	Socles à optimiser sur 340 m²	1190	
8	Bureaux	Annonay	Centre des Finances Publiques – Nord Trésorerie		Electricité (plancher Chauffant + Radiateur)	412m²	Toiture Terrasse		0	0	Socles à optimises sur 412m2	1190	
9	Bureaux	Annonay	Centre des Finances Publics – Sud Impôts		Electricité (plancher Chauffant + Radiateur)	180 m² + 723 m²	2 Toitures Terrasses		0	0	Socles à optimises sur 900m2	1190	
10	Batiment périscolaire	Annonay	Atelier espace vert – potentiellement pole petite enfance – Parc Saint Exupery		Gaz		SO	Cheminée	30	20	60	1080	9
11	Batiment périscolaire	Annonay	Atelier espace vert – potentiellement pole petite enfance – Parc Saint Exupery		Gaz		SE	Néant	-60	20	60	1040	9
12	Bureaux	Annonay	Ex Ecoles des Perrières - Archives		Gaz		SE	Néant	-20	20	100	1110	14
13	Bureaux	Annonay	Ex Ecoles des Perrières - Archives		Gaz		SE	Néant	-20	20	100	1110	14
14	Bureaux	Annonay	Ex Ecoles des Perrières - Archives		Gaz		Sud	Néant			Socles à optimises sur 190m2	1210	
15	Bureaux	Annonay	Ex Ecoles des Perrières - Archives		Gaz		Sud	Néant	0	20	115	1120	16
16	Bureaux	Annonay	Ex Ecoles des Perrières - Archives		Gaz		SE	Néant	-20	20	40	1120	6
17	École	Annonay	Ecole Maternelle Cordeliers – Nord		Gaz				-75	20	100	983	14
18	École	Annonay	Ecole Elémentaire des Cordeliers – ULIS – Sud		Gaz				-45	20	95	1050	14
19	École	Annonay	Ecole Maternelle Lombardière Daudet		Gaz		Sud		5	20	210	1130	30
20	École	Annonay	Ecole Maternelle Lombardière Daudet		Gaz		Est		-95	20	180	996	26
21	École	Annonay	Ecole Elémentaire Lombardière Van Gogh		Gaz		Sud		5	20	137	1130	20
22	École	Annonay	Ecole Maternelle Ripaille		Gaz	708 m²	Etanchéité + gravillons, Bac aciers		100	5	250	983 (1210 surimposé)	36
23	École	Annonay	Ecole Elémentaire Jean Moulin		Gaz	1123 m² + 218 m²	Bac acier, 1 pan de toiture		100	5	1200	983 (1210 surimposé)	171
24	École	Annonay	Ecole Maternelle Font Chevalier – Sud		Gaz	992 m²	Toiture Terrasse (bcp poutres retroussées)		0		900	1190	129
25	École	Annonay	Ecole Elémentaire Font Chevalier – Nord		Gaz	715 m²	Toiture terrasse Protections meubles graviers		-20	35	680 (270)	1180	97 (39)
26	École	Annonay	Ecole Maternelle Vissenty		Gaz				-50	20	88	1070	13
27	École	Annonay	Ecole Maternelle Vissenty		Gaz				30	20	30	1110	4
28	École	Annonay	Ecole Elémentaire Vissenty		Gaz				-45	20	200	1080	29
29	École	Annonay	Ecole Elémentaire Vissenty -Sud		Gaz				-45	20	67	1080	10
30	Stade	Annonay	Tribune stade Vissenty		Gaz				néant	néant	430		61

## Bâtiments Annonay

	B	C	D	I	J	K	L	N	P	Q	R	S	T
1	Localisation du bâtiment			Le bâtiment et l'énergie		La Toiture du bâtiment			Visite et pré-Analyse				
2	Bâtiment ( Nom, Usages...)	Commune	Adresse, localisation dans le village	Etat du bâtiment (neuf, rénové, à rénover..)	Moyen de chauffage principal	Superficie du bâtiment au sol , ou de la toiture si connue (en m²):	Un pan de toiture bien exposé ? (Sud, Sud-Ouest , Sud Est ..)	Présence d'autres équipements sur la toiture (vélux, cheminés...)	Orientatio n (ouest +90° /est : -90°)	Inclinaison approx. (en deg/horizontale)	Surface disponible (m²)	Productible (kWh/kWc /an)	Puissance potentielle (kWc)
31	Stade	Annonay	Boulodrome Vissenty		Gaz (Radiants)				5	10	750	1120	107
32	Atelier	Annonay	Locaux sports Vissenty (4 bâtiments) Nord		Electricité		Est		-90	25	43	954	6
33	Atelier	Annonay	Locaux sports Vissenty (4 bâtiments) Sud		Electricité		Est		-90	20	80	967	11
34	Parking	Annonay	Parking du stade Vissenty						5	30	1700	1200	243
35	Bureaux	Annonay	Mairie-Hotel de Ville		Gaz	669 m²	Toiture terrasse Protections meubles graviers		5	30	230	1200	33
36	Stade	Annonay	Tribune stade Déomas		Electricité				80	5	1000	1050	143
37	Stade	Annonay	Boulodrome René Garnier		Gaz (Radiants)				10	10	220	1070	31
38	Stade	Annonay	Tribunes stade René Garnier		Gaz				néant	néant			0
39	Parking	Annonay	Du stade René garnier						10	30	1700	1200	243

Bâtiments Agglo

	B	D	E	J	K	L	M	N	O	Q	R	S	T	U
1	Localisation du bâtiment			Le bâtiment et l'énergie		La Toiture du bâtiment				Visite et pré-analyse				
2	Bâtiment ( Nom, Usages...)	Commune	Adresse, localisation dans le village	Etat du bâtiment (neuf, rénové, à rénover...)	Moyen de chauffage principal	Superficie du bâtiment au sol , ou de la toiture si connue (en m²):	Un pan de toiture bien exposé ? (Sud, Sud-Ouest, Sud Est ..)	Présence d'ombres sur la toiture de 9h à 16h ? (si oui, en hiver, en été?)	Présence d'autres équipements sur la toiture (vélux, cheminés...)	Orientatio n (ouest +90° /est : -90°)	Inclinai so n approx. (en deg/horiz ontale)	Surface disponible (m²)	Productib le (kWh/kW c/an)	Puissanc e potentielle
3	Bibliothèque	ANNONAY	Bibliothèque et médiathèque Saint Exupéry. Avenue Jean Jaurès	Bâtiment d'un trentaine d'année. Pas de grosse rénovation en projet	gaz	506 m²	Extension : toiture terrasse exposition Sud/Sud Est Bâtiment principal : toiture 4 pans	Dans un parc; Environnement arboré	Oui moins de 10% de la surface					0
4	Gendarmerie de la Croze	ANNONAY	La Croze			147 m² (A vérifier)			Gaines techniques Antenne	0	30	70	1190	10
5	Ancienne Caserne des Pompiers d'Annonay	ANNONAY	Avenue de Backnang	Bâtiment d'un quarantaine d'année. Pas de grosse rénovation prévue	gaz	900	Sur plateau, bâtiment plutôt exposé Sud/Sud ouest	Environnement dégagé	Non	20	35	400	1180	57
6	Gymnase	ANNONAY	Zodiaque		gaz	500 m²	Toiture exposition Est et Ouest	Environnement dégagé	Non	0	0	1170	996	167
7	Bureaux	DAVEZIEUX	Château de la Lombardière	Bâtiment ancien en partie rénové	gaz		Toiture 4 pans exposition principale Sud et Nord	Dans un parc Environnement dégagé	Non			40		6
8	Bureaux	DAVEZIEUX	Annexe de la Lombardière	Bâtiment ancien rénové BBC rénovation	gaz		Toiture double pan exposition est ouest	Dans un parc Environnement dégagé	Oui 1 velux	-75	25	170	1020	24
9	Bâtiment économique	DAVEZIEUX	Espace économique Jean Monnet	Bâtiment ancien en partie rénové	élect halle muletiers : aérothermes gaz RDC : Plancher chauffant + radiateurs		Toiture double pan exposition est ouest	Dans un parc Environnement dégagé	Non	-75	25	250	1020	36
10	Halle nord	DAVEZIEUX	Halles à proximité de l'espace Jean Monnet		pas de chauffage		Toiture 4 pans. Exposition est ouest o ue exposition sud/nord	Dans un pac environnement arboré	Non	15	15	60	1110	9
11	Halle sud	DAVEZIEUX	Halles à proximité de l'espace Jean Monnet		pas de chauffage		Toiture 4 pans. Exposition est ouest o ue exposition sud/nord	Dans un pac environnement arboré	Non	-75	15	110	1030	16
12	Résidences personnes âgées	DAVEZIEUX	EPAHD La Clairière		? (gaz?)									0
13	Gymnase		Halle des sports Lombardière (?)		gaz	224 m² + 1113 m²	Toiture exposition sud/sud est	Environnement dégagé		0	0	990	1010	141
14	Gymnase	ANNONAY	Halle des sports Guy Lachaud et Salle Régis Roche	Potentiellement des soucis de structure de la toiture	gaz		Toiture exposition Ouest et exposition Sud et Nord	Environnement dégagé		-10	35	340	1140	49
15	Parking	ANNONAY	Champ de mars		SO									0
16	Parking		Libération		SO									0
17	Bâtiment industriel	FELINES	Site industriel Plastic Omnium		élect	6900m²				30	35	6800	1170	971
18	Musée	VANOSC	Cars		Electricité, Aérotherme Gaz ?		Toiture plane. A priori Bac acier	Environnement dégagé						0
19	Centre culturel	DAVEZIEUX	Espace Culturel Montgolfier		gaz		Toiture plate	Environnement dégagé	Oui	0	35	830	1230	119
20	Parking		espace montgolfier							0	35	4500	1230	643
21	Ecole de musique Est	LIMONY	Maison de la musique		PAC air-eau (élect)		Toiture plane 2 niveaux	Environnement dégagé		0	35	340	1180	49
22	Ecole de musique Ouest	LIMONY	Maison de la musique		PAC air-eau (élect)		Toiture plane 2 niveaux	Environnement dégagé		-25	35	130	1170	19